



FILO:UBA
Facultad de Filosofía y Letras
Universidad de Buenos Aires

A

Comment nait une principauté au moyen-âge. Étude de quelques facteurs l'exemple de la flandre

Autor:

Jan Dhondt

Revista:

Anales de Historia Antigua y Medieval

1972 - 17 Vol I, pag. 71 - 84



Artículo



FILO:UBA
Facultad de Filosofía y Letras

FILODIGITAL
Repositorio Institucional de la Facultad
de Filosofía y Letras, UBA

COMMENT NAÎT UNE PRINCIPAUTÉ AU MOYEN-ÂGE.
ÉTUDE DE QUELQUES FACTEURS
L'EXEMPLE DE LA FLANDRE

par Jan Dhondt †

Après l'effondrement de l'Empire Romain, les "Barbares" fondèrent en Europe Occidentale et Centrale un certain nombre de royaumes dont ne survécut finalement que celui des Francs. Les souverains francs de la dynastie carolingienne réunirent sous leur autorité la partie continentale de l'ancien Empire. L'empire carolingien à son tour se disloqua en un certain nombre de royaumes: Allemagne, France, Italie et autres, et ces royaumes, eux aussi, se fragmentèrent à partir d'environ 900 en principautés. Ces principautés se révélèrent beaucoup plus durables, puisqu'elles ont, en général survécu sous une forme ou une autre (province ou état indépendant) jusqu'au 18^e et même jusqu'au 19^e siècle. En effet, sous forme de régions, elles existent encore de nos jours. Il s'agit donc de réalisations permanentes et c'est ce qui rend particulièrement intéressantes les circonstances de leur formation. Dans l'espoir de contribuer à rendre cette dernière plus intelligible, nous tenderons de passer en revue les principaux facteurs dont on peut déceler l'action dans la naissance de l'une de ces principautés, la Flandre. Il s'agit en effet d'un cas particulièrement précoce et arrivé le plus rapidement à maturité¹.

Ces facteurs sont, bien entendu, d'ordre très différent. Il y a des éléments préexistants —environnement géographique, situation par rapport à d'autres régions—, peut-être des cohérences remontant à des époques antérieures. Il y a des éléments plus mouvants: la naissance des principautés est un phénomène qui se développe simultanément en plusieurs endroits, en plusieurs endroits au sens étroit (dans le territoire qui deviendra une principauté), et au sens large (on fonde ou tente de fonder des principautés plus ou moins au même moment à travers un es-

¹ Il existe sûrement un grand nombre d'articles se rapportant aux premiers siècles de l'histoire du comté de Flandre, mais rien de général ni de définitif. L'exposé d'ensemble le plus récent se trouve dans la *Geschiedenis der Nederlanden* (Histoire des Pays-Bas) en douze volumes, notamment dans le t. I (F. L. GANSHOF, *Histoire jusqu'en 918*, pp. 367-386), et dans le t. II (par J. DHONDT, *Histoire de 918 à 1128*, pp. 66-93, et *années 1128-1191*, pp. 118-134). Pour des exposés en langue française, on peut signaler F. L. GANSHOF, *La Flandre sous les premiers comtes* —nombreuses éditions— et J. DHONDT, *Les origines de la Flandre et de l'Artois*, Arras, 1944. Signalons aussi, entre autres pour la riche bibliographie, le chapitre sur la Flandre, par F. L. GANSHOF, dans F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des Institutions françaises au Moyen-Âge*, T. Institutions seigneuriales (1957), pp. 343-426.

pace fort vaste). Il y a donc un phénomène d'interréaction. C'est là un premier groupe de facteurs.

Il y a, d'ailleurs, l'élément délibéré, émanant d'un homme et surtout d'une succession d'hommes, d'une dynastie. Fonder une principauté durable suppose des mesures prises dans plusieurs contextes — administratifs, économiques — par exemple. Au total, fonder une principauté c'est créer des cadres et promouvoir une cohérence interne: la tâche sera accomplie si on parvient à donner aux hommes du territoire concerné le sentiment qu'ils forment un tout. Comment les comtes de Flandre y sont-ils parvenus? C'est ce que nous tenterons de rechercher.

Examinons d'abord les éléments préexistants, et avant tout la géographie.

Celle-ci n'agit pas d'une seule manière, et il nous faut donc distinguer plusieurs approches.

Quelle fût l'action des frontières naturelles? On peut commodément se représenter la principauté (marquisat ou comté)² de Flandre sous la forme d'un triangle ouvert à la base. Le côté gauche est constitué par la Mer du Nord et son prolongement le Pas de Calais, le côté droit par la Forêt Charbonnière qui s'étend sur la rive droite du fleuve Escaut. La mer constitue évidemment une limite naturelle. Il n'en va pas autrement de la Forêt Charbonnière qui depuis l'époque romaine est mentionnée déjà comme une puissante barrière, et qui d'ailleurs constituera jusqu'au 16^e siècle la limite entre la France et l'Empire³. On voit donc tout de suite que la Flandre est née à l'intérieur du triangle formé par deux puissantes lignes naturelles, mais qu'elle était ouverte vers le sud. Quand on ajoute que la principauté se développa du nord vers le sud, on voit bien qu'elle est née d'un mouvement d'expansion délimité par la nature sur ses deux flancs, et qui s'avance vers la direction où il n'y a pas de barrière.

Mais le développement historique n'est jamais tout à fait rectiligne. Deux correctifs s'imposent donc ici. Si une large mer constitue normalement (bien que pas absolument, voire la Normandie par rapport à l'Angleterre) un obstacle infranchissable, il n'en va pas de même de n'importe quelle barrière comprise entre des terres. Aussi, lorsque à l'11^e siècle les comtes de Flandre seront devenus très puissants, ils tenteront de dépasser la Forêt Charbonnière et y parviendront dans une mesure d'ailleurs faible. Seconde remarque: on a dit que la Charbonnière est située en bordure du fleuve Escaut. Cela veut dire évidemment qu'au point de contact de la Forêt et de la mer, il y a un hiatus: l'embouchure de l'Escaut qui

² Dans les premiers siècles, le prince flamand est souvent qualifié de marquis, durant le 11^e siècle le titre de comte devient prédominant. Le titre de marquis doit probablement trouver son origine dans la fonction de "chef de la marche" ou frontière fortifiée contre les Normands. Il apparaît en effet de plus en plus probable que la frontière maritime du royaume de Charles le Chauve était du moins dans sa partie septentrionale entièrement organisée en "marches".

³ En fait c'est l'Escaut qui constitue la limite, mais l'Escaut constitue la limite occidentale de la Forêt Charbonnière, et il prend le relais de cette dernière comme limite quand la Forêt perd son importance en suite aux défrichements. On notera qu'un texte de la fin du 11^e siècle (*Sermo de adventu SS Wandregisili*, etc. MGH SS XV p. 627) voulant définir le comté de Flandre indique l'Escaut, non la Charbonnière, comme limite "regnum inter mare Gallicum et Scaldera fluvium...".

comporte plusieurs bras et des îles. Ces îles forment une zone de passage et de ce côté les comtes de Flandre ont dépassé la rive du Fleuve.

Et que se passe-t-il au sud, du côté "ouvert" du triangle? De ce côté, on voit à'affirmer à la fois positivement et négativement l'importance des limites naturelles. Quand on considère l'espace compris entre la Flandre (actuelle) et la Seine, on rencontre plusieurs lignes tracées par la nature et s'étendant d'est en ouest (c'est à dire constituant des bases possibles pour le triangle). Ce sont successivement, du nord au sud, la ligne des collines de l'Artois (partant de l'Escaut en direction de l'ouest) se prolongeant dans le fleuve Canche, en second lieu la Somme, enfin limite puissante et nette, la Seine elle même. Or il importe de relever que ces trois lignes géographiques ont manifestement joué un rôle, au sens que les comtes de Flandre ont, à des époques diverses, visé à s'étendre jusqu'à l'une ou l'autre de ces lignes. Finalement, c'est la moins solide des trois la Canche qui est devenue la base durable du triangle flamand, mais elles se répétant a travers les siècles. En réalité, la partie sud du triangle nous montre le spectacle d'un flux et reflux à travers trois siècles, selon des circonstances dont on dira un mot plus loin, à travers tout l'espace qui s'étend de l'actuelle Flandre jusqu'aux alentours de Paris. Le mouvement finit par se stabiliser sur la ligne de la Canche, obstacle naturel trop faible pour mériter d'être qualifié de frontière naturelle, mais ligne géographique tout de même.

Voilà pour le rôle des faits de la géographie physique dans la formation du territoire, donc, de l'action géographique au sens étroit du terme, mais il y en a d'autres: la situation géographique à travers l'espace plus vaste.

A première vue, le comté de Flandre constitue un tout petit coin au nord-ouest de l'Europe (s'étendant sur ce qui est aujourd, hui le nord de la France, l'ouest de la Belgique et l'extrême sud-ouest de la Hollande). Littéralement, cela est act. Mais la situation de la Flandre apparaît différente, quand on se rend compte de deux faits: l'un, c'est que la côte flamande est la partie du continent où la distance avec l'Angleterre *est la plus courte*. L'autre, c'est que l'embouchure de l'Escaut (cette embouchure constitue le sommet du triangle déjà mentionné) se trouve à proximité immédiate, et en liaison directe avec les embouchures des fleuves Meuse et Rhin. On voit tout de suite l'importance de ce fait: la Meuse, c'est la route vers la vallée du Rhône et la Méditerranée, le Rhin, faut-il le dire-, constitue la voie la plus importante à travers toute la moitié occidentale de l'Europe. Tout cela ensemble, veut dire que la Flandre constitue une véritable plaque tournante pour le trafic des marchandises de l'Europe vers l'Angleterre, et c'est ce qui expliquera son essor fulgurant⁴. Plus concrètement, la Flandre se trouve très précocement jouer le rôle de zone de contact entre l'Angleterre et la Rhénanie. Symbolique est le fait que déjà la seconde comtesse de Flandre sera une princesse anglaise, mais les mentions des rapports entre les deux régions sont multiples, dès

⁴ Essor qui se traduit d'une part dans la précoce puissance politique des comtes, mais d'autre part dans le développement d'une foule de ports (Quentovic, Montreuil, Wissant, Boulogne, Bruges) et de *portus* ou *emporia* le long de l'Escaut et de ses affluents (Gand, Tournai, Valenciennes, Cambrai, Arras). Presque tout cela est attesté (comme centre commercial) dès le 9^e siècle au plus tard.

les 9^e et 10^e siècles déjà⁵. Pour ce qui est de la Rhénanie, on rencontre des indices archéologiques dès le 10^e, siècle et des textes extrêmement éloquents au 11^e et 12^e siècles.

De l'aspect macrogéographique en quelque sorte —la situation de la Flandre par rapport aux grandes zones d'activité de l'Europe— nous passerons à l'aspect microgéographique: la situation géographique à l'intérieur de la Flandre.

Parlant de l'influence de la situation de la Flandre par rapport aux régions anglaises et rhénanes, nous n'avons rien dit de l'histoire politique. C'est que, lorsque les textes sont suffisamment éloquents par eux mêmes pour prouver l'existence de rapports humains entre deux régions, il est presque inutile de corroborer cette constatation en mettant aussi l'accent sur les interférences politiques entre les régions. Mais quand les textes sur les relations humaines et économiques sont moins expressifs, il n'est pas superflu de se référer aussi aux faits politiques, expression de réalités géographiques moins directement palpables. Or l'histoire politique de la Flandre, considérée de près, révèle des anomalies curieuses qui ne s'expliquent que par des faits de géographie physique.

Résumons en quelques phrases les étapes de la formation territoriale du comté de Flandre.

Le futur comté de Flandre constituait l'angle septentrional du royaume de France "Occidentale". On sait que ce royaume, en pleine décomposition politique depuis le règne de Charles le Chauve, à vu se précipiter son démembrement en principautés sous l'influence des invasions normandes. Par sa situation septentrionale, la Flandre était plus que tout autre région exposée à ces invasions, et ce d'autant plus, que sa situation en face de l'Angleterre —autre terrain favori des invasions normandes— l'exposait encore davantage. Très rapidement, les rois de France ont renoncé à défendre la Flandre et cette politique a hâté la formation en Flandre d'un pouvoir princier. Le processus a été le même qu'ailleurs⁶, mais plus précoce. Cela veut dire que les plus puissantes familles "comtales" de la région⁷ ont tenté *chacune pour son compte* de créer la principauté en étalant leur autorité sur toute la région comprise entre la Charbonnière et la Mer. Comme partout ailleurs, une de ces dynasties a fini par éliminer les autres, c'est la famille des Baudouin.

Cette dynastie était, au départ, établie à l'extrême nord et à l'est du triangle (à Bruges et à Gand) et elle a poussé vers le sud aussi vite et aussi loin qu'elle a pu. Mais cette image est trompeuse en partie. Quand on y regarde de plus près, on voit que si, en principe, l'ensemble du triangle ressortait à l'autorité des comtes de Flandre, la réalité était que ces com-

⁵ PH. GRIERSON, *The relations between England and Flanders before The Norman Conquest* (Essays in Medieval History, London, ed. R. W. Southern, 1968, pp. 61-92).

⁶ Puis-je me permettre de renvoyer pour ces conditions générales à mon livre *Etudes sur la naissance des principautés territoriales en Flandre*, (Bruges), 1948.

⁷ Il s'agit surtout de la puissante famille d'Evrard "de Frioul", puissante aussi en Alemannie et en Italie. Interviennent aussi les comtes de Laon et les Robertiens. Donc quatre puissantes familles dont une seule se maintiendra, mais il est bon d'une grande ascension. Il faut sans doute se représenter la situation du 9^e siècle comme le moment où les grandes familles tâtent en quelque sorte les possibilités, dans différentes régions, d'accéder au plus haut niveau.

tes dominaient en fait sur *trois segments séparés*: la région maritime (donc le côté nord et ouest du triangle), la vallée de l'Escaut (donc le côté est), et la basse région de St Omer et d'Arras (donc, le sud). La preuve gît dans deux aspects distincts. L'un propre au 10^e siècle, l'autre à l'11^e. Le premier, c'est celui qui se produit deux fois dans l'histoire politique de la Flandre au 10^e siècle. Il se fait qu'après une longue période d'expansion (règnes de Baudouin II et d'Arnoul Ier, 879-965), se produisirent deux crises assez rapprochées, dont l'explication gît dans deux minorités successives. A cette époque de fer, une minorité, cela veut dire automatiquement l'éveil des puissances intérieures (les plus puissants vassaux qui se veulent indépendants) et extérieures (les rois ou princes voisins). En Flandre cela produit les deux fois une tendance visible au morcellement de la région en trois segments, chacun correspondant à un des trois côtés du triangle ⁸.

On doit en déduire évidemment que cette principauté de Flandre comportait *trois* centres de gravité à ses extrémités. L'explication ressort à la géographie: la partie *intérieure* de la Flandre était, à l'inverse des trois côtés, peu peuplée, peu cultivée, dépourvue de voies de communication, couverte de forêts et de marécages ⁹. Par conséquent, les communications à travers la principauté se faisaient par les marges et non par les voies les plus directes.

Ceci est confirmé par l'évolution du 11^e siècle et notamment par une des entreprises princières les plus remarquables de toute l'histoire du haut moyen-âge occidental ¹⁰.

Après les crises du X^e siècle dont on vient de parler, la Flandre passe par une nouvelle phase d'expansion et de renforcement du pouvoir princier (règne de Baudouin IV jusqu'à l'assassinat de Charles le Bon, 996-1127). Or, c'est là le fait capital, ces comtes ont analysé correctement le problème posé par l'inaccessibilité de la partie centrale de leur état, et ils ont entrepris de le remédier. Pour faire cela ils ont entrepris de tracer à travers le coeur de ce noyau récalcitrant non pas seulement une route, mais une véritable voie commerciale, peuplée et active.

Ce qu'ils ont fait concrètement, c'est ceci: depuis Bruges (l'angle septentrional) jusqu'à Lille (sur un affluent de la Lys, elle même tributaire de l'Escaut) d'une part, et Cassel-Boulogne (sur la mer) de l'autre, ils ont fondé toute une série de villes (Thourout, Ypres, Messines, Lille). Cette "fondation" comportait probablement l'octroi de privilèges (mais de cela, on n'a conservé aucune trace), mais surtout l'établissement d'une infrastructure (un chapitre de chanoines, ayant à s'occuper notamment du logement des marchands, fournissant le personnel "clérical" pour l'établissement des documents économiques et un château comtal, siège d'un représentant du comte, assurant l'ordre). Tout cela aurait pu n'avoir que peu d'effet, mais il s'y ajoute autre chose: dans chacune de ces villes-neuves, le comte fonda une foire.

⁸ La côte restant au comte, la vallée de l'Escaut passant aux comtes de Hollande, le sud au roi de France.

⁹ Notons ici que l'histoire du paysage de la Flandre a été étudiée avec le plus grand succès par la professeur Verhulst, de Gand.

¹⁰ Cf. J. DHOONDT, *Développement urbain et initiative comtale en Flandre au XI^e siècle* (Revue du Nord, 1948, pp. 133-156).

Cette foire attirant nécessairement les carchands, l'établissement d'un tel chapelet de foires correspondait à créer à travers cette zone antérieurement délaissée un véritable courant commercial et humain, rendant le séjours, par ailleurs, dans les villes neuves, attirant et prometteur. Aussi le fait fondamental de l'histoire de Flandre à l'11^e. siècle c'est le peuplement de ce noyau intérieur délaissé antérieurement, l'établissement de liens permanents directs entre toutes les régions de la Flandre et donc un nouvel essor commercial de la principauté. En effet, toutes ces foires devinrent des succès et plusieurs des villes ainsi fondées (notamment Ypres et Lille) se trouvèrent parmi les plus grandes villes de la Flandre.

On ne peut trop souligner cette gigantesque entreprise comme caractéristique d'une mentalité princière étonnamment moderne. L'époque où on subit les impératifs de la géographie physique est dépassée. Désormais on impose la loi du prince à la nature. Notons que le comte qui a entrepris cette oeuvre (Baudouin V, 1035-1067) a prouvé cette même volonté dans un autre domaine: il a introduit en Flandre la culture de la vigne. Peut-être peut-on rattacher à cette même volonté— mais cela est moins sûr; il peut s'agir d'un simple fait politique—que ces mêmes comtes (en commençant par Baudouin IV) sont ceux-là qui franchissent la limite de la Forêt Charbonnière en entamant l'expansion du comté vers l'est. Qui plus est, ils poussent à une expansion vers le nord-est, c'est à dire vers la Hollande. Quand on y pense, cela veut dire qu'ils tentent de se rendre maîtres de la route fluviale entre l'embouchure de l'Escaut et le Rhin!

Concrètement, cela est traduit dans le fait que par des mariages heureux, ils ont placé les comtés de Hainaut et de Hollande sous leur influence, pendant qu'ils se rendent maîtres d'Anvers, le port qui se développait sur le cours inférieur de l'Escaut (Anvers est situé sur la rive orientale de l'Escaut, donc dans l'Empire).

Ces acquisitions territoriales n'ont pas été durables, mais il est symptomatique qu'elles ont eu lieu.

En mentionnant cette expansion vers l'est, nous avons touché à la géographie politique. Il nous faut encore dire un mot de l'influence de cette dernière. On ne peut jamais la négliger quand on étudie la formation d'une principauté.

Il s'agit surtout de l'évolution en direction du sud.

Rappelons très brièvement, que dans le royaume de France, la région comprise au nord de la Seine a connu une évolution politique différente du reste du royaume. C'est au nord de la Seine que la monarchie carolingienne s'est maintenue le plus longtemps: tandis que vers 900, les grandes principautés françaises existent déjà, en général, les rois ont pu maintenir des solides éléments de puissance au nord de la Seine. Ils ne pourront finalement les conserver, mais cet état de choses, en ralentissant l'évolution, a maintenu au nord de la Seine une certaine incertitude facilitant l'anarchie de nombreux petits comtes parvenant à se maintenir et de grandes principautés ne se constituant pas tout de suite.

Cet état de choses a influencé directement la formation du comté de Flandre. Les règnes de Baudouin II et d'Arnoul Ier (879-965), c'est à dire l'époque où la principauté flamande est véritablement créée, illustre en effet de manière saisissante la façon dont procèdent ces grands qui

bâtissent une principauté: partant d'une base où ils sont maîtres au départ (ici, les régions de Bruges et de Gand) ils foncent dans la direction où la situation générale est la plus prometteuse (ici le sud, direction qui est aussi impliquée par la géographie physique). La plus prometteuse, cela veut dire qu'il y existe un très grand éparpillement politique (une foule de petits comtes), et, surtout, qu'il n'y existe pas de grande puissance territoriale.

Mais avant même de pouvoir s'étendre aussi loin que possible dans la direction la plus propice, les fondateurs d'une principauté doivent vaincre plusieurs obstacles trouvant toujours quelque bloc solide de comtés, quelque autre puissance, pour interférer. Ici — c'est peut-être aussi une constante — les deux sont liés: le bloc de comtés, c'est celui dans le Sud du futur comté constitué par la puissante famille des Evrard, les rivaux des Baudouin dans la fondation du comté de Flandre, et la puissance qui interfère, c'est celle de la monarchie française, de la monarchie renouvelée et rajeunie temporairement sous le roi Eudes. Les deux freins à l'expansion de la Flandre sont liés en ce sens que le roi Eudes intervient précisément en prenant le relais du dernier représentant en Flandre de la maison des Evrard-Raoul, lorsque ce dernier meurt. Mais sans doute faut-il voir dans tout cela des douleurs d'enfantement d'une principauté, car cela se passe à l'extrême début de l'existence de la principauté flamande (début des années 890) et il s'agit de l'élimination des deux forces que toute principauté doit nécessairement éliminer, sous peine de ne pas naître: la force des autres puissants (ici les Evrard-Raoul) agissant dans l'espace que la principauté doit englober sous peine de demeurer une non viable mini-principauté, et la force de la dynastie. L'élimination des Evrard-Raoul, l'échec de la tentative du roi Eudes pour rétablir son autorité sur la Flandre n'est donc rien d'autre que des conditions nécessaires à l'épanouissement de la principauté flamande. Tout cela, c'est 890-900.

Mais au 10^e siècle, il s'agit d'autre chose de la seconde phase: ayant solidement fondé une grande principauté, les comtes aspirent à la rendre beaucoup, beaucoup plus vaste encore. Est-ce démesure? C'est possible, mais nous préférons croire que ces comtes ont fiévreusement tenté de profiter d'une conjoncture exceptionnellement favorable: le fait que durant toute la première moitié du 10^e siècle, la région entre Seine et Flandre offre le spectacle d'une lutte acharnée du roi tentant de garder ce qu'il peut d'éléments de la puissance royale. Au cours de cette lutte, deux principautés se forment, le Vermandois (sous les Herberts) qui, en tant que grande principauté, n'aura qu'une existence éphémère, et la Normandie. Cela, nous le savons après coup, mais il est bien évident que le comte de Flandre, déjà très puissant vers 900, n'a pas dû croire d'abord aux chances du comte de Rouen, ou du comte de Saint-Quentin. Pour lui, cette région offrait le spectacle d'un panier aux crabes, où une foule de petits comtes et évêques, et le roi à peine plus puissant, s'entrebattaient furieusement. Il a donc naturellement cru aisé de s'avancer très loin. Il n'est pas sans intérêt de noter que c'est surtout du côté de la mer que le comte de Flandre essaie d'avances très vite. Néanmoins, en gros, l'avance flamande dans le deuxième tiers du 10^e siècle fut un échec. L'explication, c'est que de nouvelles puissances se coagulèrent en quel-

que sorte très vite : la Normandie sortie du comté de Rouen, le Vermandois sorti du comté de Saint-Quentin. On trouve ici une illustration très frappante de la seconde phase dans la formation d'une principauté. Cette formation comporte toujours deux phases : la phase A, c'est la formation du territoire de base, du noyau, par l'élimination des autres puissants de cette région et par l'établissement du compromis inévitable avec le roi, et la phase B, que c'est la lutte pour la plus grande extension possible, ce qui aboutira à un second compromis : la principauté en expansion va se heurter quelque part à d'autres principautés en expansion. Il en résultera des luttes très longues (celle de la Flandre et de la Normandie pour la possession de la forteresse clef de Montreuil sur Mer durera des dizaines d'années). Finalement les principautés rivales se résigneront de part et d'autre et ainsi naîtra pour chaque principauté, au delà du noyau primitif, un territoire qui sera, en principe, la principauté définitive. La Flandre a atteint à la mort d'Arnoul Ier (965) son territoire définitif ou peu s'en en fait. Il est frappant de voir que la partie sud de ce territoire lui échappera après la mort d'Arnoul, mais lui reviendra ensuite. En fait l'histoire est assez frappante : jusqu'à la fin du 12^e siècle, la limite atteinte à la mort de Baudouin IV (1035) et qui correspond à celle existant à la mort d'Arnoul Ier (965) demeurera intangible. Par instants, elle sera encore déplacée considérablement vers le sud, par exemple sous la maison d'Alsace (1128-1191) lorsqu'elle atteindra presque Paris, mais, ce seront là des acquisitions essentiellement temporaires, des accidents.

Inversement, cette limite sera reportée vers le Nord sous l'effet de la contre-offensive de la monarchie française entamée sous Philippe Auguste (1180) et qui se poursuivra jusqu'à l'accession au trône de la maison royale de Valois (1328), mais le comté d'Artois, qui correspond aux territoires perdus par la Flandre dans cette contre-offensive, formera un tout qui ne sera séparé définitivement de l'autorité des princes qui gouvernent aussi la Flandre qu'au temps de Richelieu !

La contre épreuve en quelque sorte de cette thèse (selon laquelle le territoire acquis au 10^e siècle correspond à un ensemble qui bravera l'épreuve des siècles) est fournie par le cas de l'expansion de la Flandre en direction de l'Est : de ce côté, on l'a déjà dit, les comtes de Flandre agiront à l'11^e siècle exactement comme ils l'ont fait vers le sud au 9^e et 10^e siècles. C'est à dire que dans la Lotharingie (le territoire situé entre la Forêt Charbonnière et le Rhin), quand la puissance allemande sera contestée par les grands (première moitié du 11^e siècle) et que se créera donc une situation analogue à celle du Nord de la France au 9^e, 10^e siècles, les comtes de Flandre produisent un effort. Cet effort, d'abord victorieux, aboutira à des gains définitifs très maigres. L'explication est la même qu'au sud : des principautés (Hollande, Brabant, Hainaut) se formeront plus rapidement que ne peut se manifester la puissance flamande, et la tiendront en échec après de longues luttes. En fait, la puissance d'expansion d'une nouvelle principauté qui se crée apparaît toujours plus grande que la puissance d'absorption d'une principauté déjà formée qui tente à nouveau de s'étendre dans les vides qui se créent à ses frontières.

En résumé, parmi les facteurs qui déterminent la formation du territoire d'une principauté, l'un des plus impérieux est la généralisation

du phénomène de la constitution de principautés: Dans un climat d'anarchie un phénomène de coagulation se produit dans un certain nombre de noyaux qui deviennent chacun une principauté. Reste alors à déterminer les lignes où ces principautés se touchent, ce qui est un processus assez long. Passons à une autre série de facteurs.

Il existe une opposition de vues entre historiens français et allemands quand au rôle du "facteur de conscience nationale". En d'autres termes, les principautés sont-elles dans une certaine mesure l'expression politique d'éléments de communauté existants? Les historiens allemands, évidemment influencés par le caractère "national" marqué (Bavière, Saxe, Alemannie, Franconie) de leurs duchés, répondent par l'affirmative. Les historiens français par la négative. Cette dernière attitude s'explique sans doute en partie par les conditions psychologiques dans lesquelles s'est développée l'historiographie moderne (c'est à dire celle du dernier tiers du 19^e siècle) française. La France est un pays très centralisé mais ethniquement composite, puisqu'il comprend des bretons, des flamands, des provençaux, des basques, des alsaciens. A cause de cet état de choses, pour les Français, le sentiment national repose sur la volonté de vivre ensemble plutôt que sur une communauté d'origine. Cette conception était maintenue avec une force particulière après la guerre franco-allemande de 1870 qui avait enlevé l'Alsace à la France. C'est elle, je crois, celle qui explique la répugnance des historiens français à rechercher dans un sentiment national (à l'échelle régionale) l'origine des principautés.

J'ai déjà tenté de montrer autrefois¹¹ qu'il fallait admettre, pour la France aussi, l'influence d'un sentiment ancien de nationalité dans la formation des principautés. Tout récemment Kienast a argué avec vigueur dans le même sens¹².

Pourtant l'exemple de la Flandre ne paraissait pas aller dans cette direction. L'ancienne principauté flamande, en effet, semblait être composée, en parts sensiblement égales, d'une région "thioise" (germanique, notamment la partie flamande) et d'une partie romane. On a commencé pourtant à se rendre compte en ces dernières dizaines d'années que la frontière linguistique actuelle entre parlers romans et flamands est d'origine relativement récente, et les recherches de M. Gijsseling prouvent que jusqu'à la Somme la région a été déjà très anciennement mixte¹³. Il en résulte que la Flandre aurait très bien pu correspondre à grands traits à une région très anciennement assez homogène.

Il va sans dire qu'il ne faut jamais appliquer sommairement ou mécaniquement la notion d'origine nationale à une principauté: on peut seulement admettre que cette origine commune vaut pour un vaste noyau mais que tous les hasards —politiques notamment— se font valoir pour ce qui est des marges.

Autre facteur: l'organisation.

¹¹ Dans mon livre sur l'origine des principautés territoriales cité ci-dessus, pp. 244 et suivantes.

¹² W. KIENAST, *Der Herzogstitel in Frankreich und Deutschland* (9 bis 12 Jahrhundert) Munich, 1968.

¹³ M. GIJSSELING, *De wroegste Geschiedenis van het Nederlands, een naamkundige Benaming* (L'histoire la plus ancienne du Nederland) (in Naamkunde, II, 1970, pp. 157-180).

La formation d'une principauté suppose nécessairement deux phases successives : le fait, et sa consolidation. Cette dernière phase est celle de l'organisation.

Encore faut-il partir de la situation antérieure. Les régions qui composeront une principauté sont situées dans l'ancien empire carolingien, c'est à dire que ces territoires sont déjà organisés en comtés, et que dans ces comtés se trouvent des éléments de puissance : abbayes, grands domaines, fises.

Ce que nous appelons "le fait" c'est la combinaison de deux éléments : la mainmise par les fondateurs (comtes eux mêmes) sur les biens du fise et les abbayes et biens ecclésiastiques, et probablement aussi, sur certains domaines de particuliers. Ainsi se constitue un immense domaine comtal. Par ailleurs, les fondateurs s'arrogent les droits régaliens dans l'ensemble des comtés qu'il soumettent à leur autorité. En fait, cela même pose un problème qui est souvent négligé et qui en ces derniers temps s'impose à l'attention : que sont devenus les comtes dont les pouvoirs ont été usurpés ? La question se rattache à une autre. On se rend compte de plus en plus que les grands baronnies haute-justicières, que l'on rencontre plus tard dans les principautés, ne sont peut-être pas l'effet — comme on le croyait — d'un nouveau démembrement de la principauté, mais pourraient tout aussi bien être des reliquats d'anciennes puissances comtales. Il s'agirait donc en quelque sorte de comtes dégradés lors de la fondation de la principauté.

Quoi qu'il en soit de cet aspect particulier, il est évident que dans un premier stade, la principauté a existé en fait, c'est à dire, que le prince fondateur (et ses descendants immédiats) a exercé au début son pouvoir par la force (en faisant appel à des vassaux rémunérés avec les terres dont-il s'était emparé). Un tel état de choses ne peut pas durer, et on constate très généralement l'apparition à un moment donné de fonctionnaires territoriaux qui gouvernent, chacun au nom du prince, une certaine partie du territoire. Bien entendu, le château joue ici un rôle déterminant et on trouve, en Flandre du moins, que cette organisation s'est probablement imposée d'abord aux frontières en expansion. Le processus semble avoir été le suivant : dans les zones d'expansion, le comte a créé des grandes seigneuries, confiée chacune à un vassal. (Il peut s'agir du personnage qui était puissant dans cette région dès avant la conquête). On voit bien que dès lors le comté prenait l'apparence d'une mosaïque de seigneuries-frontières et des anciennes seigneuries de comtes dégradés.

Un tel régime est très dangereux, car à chaque affaiblissement de la dynastie devait se produire une tendance à l'effritement, ce qui fut bien le cas en Flandre dans la seconde moitié du 10^e siècle. La solution fut la répartition systématique du territoire en circonscriptions administratives, ce qu'on appelle en Flandre les châtelainies. Elles apparaissent dans la première moitié du 11^e siècle¹⁴, c'est à dire plus tôt que partout ailleurs.

¹⁴ J. DHONDT, *Note sur les châtelains de Flandre (Etudes historiques dédiées à la mémoire de Roger Rodière)*, Arras, 1947, pp. 43-51. Ma thèse (création des châtelainies par Baudouin V) a été combattue par des auteurs qui veulent faire remonter cette organisation à la fin du 10^e siècle. Je n'ai pu être convaincu par leurs arguments.

Quelles furent les relations entre ces seigneurs dont on vient de parler et ces nouveaux fonctionnaires? Je l'ignore, mais j'ai l'impression que les grandes seigneuries demeuraient en dehors des châtelainies. Ces dernières auraient donc servi à limiter en quelque sorte les dégâts.

Notons la force de la tendance à l'organisation territoriale: si à l'11^e siècle les châtelainies apparaissent et les baronnies subsistent, probablement, à côté d'elles, au 12^e siècle, sous la puissante maison d'Alsace (1128-1191), une double évolution se manifeste: systématiquement, les comtes éliminent les baronnies (en les rachetant lorsque se produit une rupture dans l'hérédité directe). Par ailleurs, et ceci est bien plus important, les châtelains sont remplacés à la même époque par des baillis. La différence, c'est que les châtelains tenaient leurs charges en fief héréditaire et risquaient donc de devenir aussi fort indépendants. Les baillis sont des fonctionnaires rémunérés, donc tenus bien en main par les comtes.

En résumé, on voit donc que les comtes de Flandre se sont appliqués dès qu'ils en ont eu la puissance, à établir des représentants territoriaux dans toute leur principauté, fonctionnaires de type féodal d'abord, puis de type moderne.

On peut se demander ce qu'il en était de l'administration régionale en Flandre *avant* l'apparition des châtelains.

Mais une telle organisation n'aurait pas été possible sans l'action d'autres éléments. La force matérielle, assurément, est la base de toute puissance.

C'est un vieux problème fort débattu. On rencontre, très exceptionnellement avant le règne de Baudouin V (1031-65) des personnages dont le titre suggère une compétence administrative. Ils peuvent donc être des prédécesseurs des châtelains "classiques" mais ils peuvent aussi bien être des commandants à châteaux. Quand on combine ce fait un peu incertain avec la persistance jusqu'à la fin du 10^e siècle du terme "pagus", qui exprime la subdivision territoriale carolingienne, on peut supposer que les choses se sont passées comme ceci avant l'époque des châtelains: en principe, les *pagi* carolingiens auront été conservés comme circonscription administrative, et sans doute un vicomte comtal les aura t'il gouvernés au nom du comte. Leur territoire aura pourtant été morcelé et diminué par la formation de grandes seigneuries. Toute l'organisation administrative carolingienne aura été rationalisée par Baudouin V.

Entre l'apparition de celui qui est le plus probablement un officiel territorial du comte (Saint-Omer, 938) et la rationalisation en question, se situent les grandes crises du pouvoir comtal dans le dernier tiers du 10^e siècle. Il est donc permis de formuler la ligne d'évolution que voici: les comtes de Flandre, eux mêmes descendants de comtes-fonctionnaires carolingiens, ont conservé dans la mesure du possible l'administration territoriale carolingienne, mais celle-ci a été balayée dans les crises de la fin du 10^e siècle. L'autorité comtale rétablie, les grands comtes du 11^e siècle ont systématiquement réorganisée l'administration territoriale. Le fait est important parce qu'il témoigne d'une *volonté délibérée d'organiser*, et ce dès la première moitié du 11^e siècle. On notera que le comte qui a procédé à cette réforme administrative considérable est aussi celui qui a conçu le système de routes et de villes à travers la Flandre intérieure. On voit donc bien qu'il s'agit d'un type princier digne de la

plus grande attention et qui jette un jour pénétrant sur les possibilités intellectuelles des gouvernants de ce siècle reculé.

Pourtant, organiser une administration, ce n'est pas l'objectif ultime d'un pouvoir qui se veut profond et durable. Lier entre eux des territoires épars, c'est déjà mieux, mais cela ne suffit pas. Ce à quoi il faut aboutir, c'est à deux fins : lier le prince à son peuple, et lier entre eux les hommes de la principauté par une conscience d'appartenance commune.

Lier prince et peuple, c'est une tâche immense. Au départ, sans doute, il y a eu le lien féodal qui établissait un lien précis entre les puissants et le prince. Il s'agit d'une pyramide qui peut-être englobait finalement, à la base, les sujets. Ce qui apparaît clairement depuis la seconde moitié du 11^e siècle, c'est que, aux yeux du prince, "le pays" est représenté par les barons, une dizaine ou nu peu plus : les seigneurs hauts justiciers apparemment. Et ces mêmes barons, de leur côté, ont conscience de représenter le pays. Cela apparaît avec le plus de netteté lors du règlement de la succession comtale. Or ces barons, qui sont des vassaux du comte, ont eux mêmes des vassaux qui ont aussi des vassaux. Tout en bas, le peuple réside dans les seigneuries de ces vassaux et ce sont ces seigneurs les plus proches, qui gouvernent directement leurs sujets, ceux qui représentent pour le peuple, l'autorité publique. Ainsi tout le peuple est relié au comte par la pyramide féodale. Cette pyramide se double, au moins depuis l'organisation des châtelainies à l' 11^e siècle, par une autre pyramide, celle des représentants-fonctionnaires du comte. Mais tout cela, tout en constituant un cadre, ne rattache pas spirituellement, mentalement, peuple et prince. Ce phénomène fondamental, décisif, aura lieu à la suite de l'établissement de la Paix.

On connaît le phénomène de la paix de Dieu. Dans sa forme primitive, c'est la constitution d'une ligne défensive d'une population donnée contre des seigneurs par trop abusifs. En Flandre (et en Normandie) ce fut autre chose¹⁵ : très précocement, le comte de Flandre s'est fait le champion de la paix. Cela apparaît dès 1030, cela est très clair sous Baudouin V et se confirme sous ses successeurs. Que veut dire cela ? Que le comte se donne pour fonction de faire régner l'ordre dans son comté, d'apporter la paix notamment aux faibles — moines, marchands, femmes—. Or l'aspiration à la paix est bien évidemment l'aspiration la plus fondamentale de l'homme, et davantage encore dans les siècles de fer du haut moyen âge. En se donnant le rôle d'apporter, de garantir la protection des faibles, le comte de Flandre s'identifiait à son peuple, à l'opinion publique. Il est bien clair que c'est à ce moment que son personnage, sa dignité, pénétrait dans toutes les consciences. Cela se développe entre 1030 et 1127.

Et c'est à cette même époque qu'apparaissent des sentiments, et des mots, qui expriment la nouvelle solidarité.

Le tout se ramène à un sentiment de communauté.

Il est très vraisemblable qu'au premier stade, il s'agit d'un sentiment de loyalisme dynastique. Un tel sentiment ne naît pas au même moment partout, et il naît peut-être d'abord artificiellement. En Flandre en tout cas, son apparition est exceptionnellement précoce. Un sentiment

¹⁵ On trouvera les références dans F. L. GANSHOF, *Institutions* (voir note I), pp. 366-67.

dynastique se traduit, nécessairement, d'abord par l'exaltation généalogique de la maison régnante. Or la plus ancienne généalogie d'une maison princière du moyen âge se rencontre en Flandre, et cela dès 960 environ¹⁶.

Elle est, naturellement, née en un milieu ecclésiastique. Il en va de même de l'évolution ultérieure: si la plus ancienne généalogie, celle de Witger, met l'accent sur l'origine carolingienne des Baudouin, il se constitue vers la même époque, à St Bertin (le "Saint-Denis" des comtes de Flandre) un ensemble légendaire sur l'origine des comtes. Tout cela se développe à l'11^e siècle à l'abbaye St Pierre de Gand. Ainsi donc, exaltation de la dynastie, en milieu ecclésiastique naturellement. Mais peut-on douter de ce que cela se soit aussi répandu ailleurs? Dans "le peuple"? On ne le saura jamais, bien que dans "le peuple" des histoires courent, entre autres sur les comtes¹⁷. Quoi qu'il en soit, il est clair que tous ces éléments sont au moins répandus à travers les élites de puissance et de pensée. Mais peut-on concevoir un peuple dans les profondeurs duquel ne circulent pas aussi des sentiments à l'égard du souverain? On peut donc admettre qu'à ce premier stade, à travers les populations de la Flandre, se crée un lien commun constitué par l'appartenance commune à un même prince, à une même dynastie.

Il faut noter qu'un tel sentiment doit très probablement naître aussi déjà par le simple fait de vivre ensemble durant des générations et des générations. La principauté de Flandre existe certainement déjà vers 900. L'essentiel de son territoire ne cessera plus désormais d'en faire partie. La dynastie des Baudouin se succède de père en fils sans interruption jusqu'au début du 12^e siècle. N'est-il pas évident que vivre ensemble, sous une même maison, durant deux siècles, suffit à créer, passivement en quelque sorte, sans même qu'interviennent les autres facteurs dont on a fait état ci dessus, une habitude de vivre ensemble qui constitue la base solide d'un sentiment de communauté?

Et de fait, nous trouvons dès le milieu du 11^e siècle des expressions révélatrices d'une conception qui va au delà du sentiment de communauté axé sur la dynastie: elles sont deux. L'un, c'est *terra*. *Terra* a ici un sens bien précis: il s'agit du pays, du pays tout entier, du pays de Flandre (*Terra Flandriae*). On voit bien ce que l'existence de ce terme, dans ce sens, implique: il existe désormais, pour les habitants de la Flandre, une terre, un pays de Flandre. Un dernier pas reste à franchir, et on le franchit encore à l'11^e siècle: de "pays" on passe à "mon pays", c'est à dire à la patrie, et en effet, c'est *patria* que l'on emploie dès ce moment¹⁸.

Ainsi, on est passé de la dynastie au pays, du pays à la patrie. Et la patrie suppose un peuple *conscient d'être un peuple*. C'est ce qui apparaît presque à chaque page du récit de Galbert qui date de 1127.

¹⁶ Celle du prêtre Witger (MGH. SS IX, p. 302-4).

¹⁷ On ne trouve des traces dans le Récit du Meurtre de Charles le Bon, par GALBERT (écrit en 1127-28), notamment dans les chapitres où il traite de l'accession au trône de Robert le Frison. Assurément, Galbert appartient aussi au milieu ecclésiastique, mais il vit en symbiose étroite avec le peuple brugeois et il ne me paraît guère douteux qu'il se fait l'écho de légendes circulant dans le peuple.

¹⁸ Quelques exemples pour le 11^e siècle chez GANSHOF, *op. cit.*, p. 366 n.

Ainsi donc, nous avons tenté de le montrer, une région quelque peu délimitée par des obstacles géographiques, quelque peu prédestinée par une communauté de langue, mais qui n'avait pas antérieurement tendu à former une entité, s'est trouvée exposée brutalement au 9^e siècle à l'impact de forces extrêmement diverses et qui cristallisent dans la volonté de princes ambitieux. Du va et vient des forces naturelles et humaines résulta la naissance d'un état qui devint une patrie, et qui subsiste jusqu'à nos jours.